



Rapport au Conseil de la Commission de coopération environnementale sur les activités du Comité consultatif public mixte depuis juin 2017

Le présent tableau donne au Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) un aperçu des activités du Comité consultatif public mixte (CCPM) depuis la session ordinaire du Conseil de juin 2017, et ce, afin d'éclairer les discussions que ces deux entités tiendront durant leur réunion annuelle de juin 2018.

Prière de noter que le CCPM a entrepris ces activités conformément au paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil », et conformément au paragraphe 16(5), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir au Secrétariat toutes informations pertinentes, techniques, scientifiques ou autres, notamment pour l'établissement d'un dossier factuel en vertu de l'article 15. Le Secrétariat transmettra au Conseil copies desdites informations.

Il faut également noter que la politique interne du Conseil concernant ses réponses aux avis du CCPM prescrit qu'une telle réponse doit avoir lieu **dans les huit semaines suivant la réception d'un tel avis.**

Activité du CCPM et contexte	Description	État d'avancement ou résultat
JUIN 2017		
Session ordinaire 17-02 du Comité consultatif public mixte « Renforcer la résilience grâce à la coopération : Responsabilisation des collectivités littorales et riveraines d'Amérique du Nord » 27 juin 2017 Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, Canada	Cette tribune publique a réuni des dirigeants régionaux, des organisations non gouvernementales, des spécialistes du milieu universitaire et des membres du public, qui ont discuté des problèmes et des possibilités liés à l'eau dans les collectivités littorales et riveraines, et de la résilience dont doivent faire preuve ces collectivités quand elles vivent des problèmes environnementaux liés à l'eau ou aux conditions météorologiques extrêmes. En particulier, les participants ont essayé de déterminer : comment les entreprises durables et innovatrices du secteur de l'eau peuvent bénéficier à l'économie locale tout en protégeant l'environnement; comment des solutions locales peuvent être reproduites pour résoudre les problèmes de sécurité de l'environnement; comment la conservation de l'eau peut aider à protéger les emplois et les collectivités qui dépendent de l'eau.	Au terme de la réunion, les membres du CCPM ont accepté de fournir un avis au Conseil : Avis au Conseil n° 17-04 Objet : Conclusions de la tribune publique du CCPM intitulée « Renforcer la résilience grâce à la coopération : Responsabilisation des collectivités littorales et riveraines d'Amérique du Nord » à Charlottetown (juin 2017) (<i>Distribué le 10 août 2017</i>)

JUILLET 2017		
Avis au Conseil n° 17-03 Objet : Considérations environnementales relatives au développement de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) dans l'éventualité d'une modification de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) <i>(Distribué le 26 juillet 2017)</i>	Dans le contexte de la position publique de la Maison-Blanche, à savoir que le président des États-Unis est résolu à renégocier l'ALÉNA, l'avis au Conseil n° 17-03 du CCPM contenait les recommandations suivantes : • Il faut absolument se pencher sur les préoccupations environnementales, et améliorer/renforcer les mesures prises pour y répondre dans le cadre de l'élaboration ou de la renégociation de l'ALÉNA. • Il faut agir de manière diligente pour que les représentants gouvernementaux participant à la renégociation de l'ALÉNA soient conscients du lien entre un commerce régional progressif et une plus grande durabilité de l'environnement dans la région. • Il faut prendre des mesures visant à promouvoir et à garantir le respect des principes que sont la transparence et la participation utile du public tout au long du processus de renégociation de l'ALÉNA. • Il faut tenir compte de la valeur ajoutée associée à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et à ses institutions (organes de la CCE) en ce qui a trait à l'étude des préoccupations environnementales et à la promotion de la transparence, du dialogue et de la participation du public depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. • Il faut soutenir l'intégration de l'ANACDE et de ses éléments à un ALÉNA renouvelé.	Réponse du Conseil à l'avis n° 17-03 du CCPM Objet : Considérations environnementales relatives au développement de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) dans l'éventualité d'une modification de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) <i>(Reçue le 18 septembre 2017)</i> Le Conseil a répondu en indiquant que l'avis n° 17-03 du CCPM au Conseil avait été transmis aux principaux négociateurs et aux organismes participant au processus de renégociation et de modernisation de l'ALÉNA.
AOÛT 2017		
Avis au Conseil n° 17-04 Conclusions de la tribune publique du CCPM intitulée « Renforcer la résilience grâce à la coopération : Responsabilisation des collectivités littorales et riveraines d'Amérique du Nord » à Charlottetown (juin 2017) <i>(Distribué le 10 août 2017)</i>	En fonction des commentaires fournis par les spécialistes invités et les participants à la réunion de Charlottetown, l'avis au Conseil n° 17-04 du CCPM contenait une série d'observations et de recommandations : • La nécessité d'aider les collectivités côtières, littorales et riveraines d'Amérique du Nord à se doter d'une industrie touristique durable, en tenant compte des autres activités économiques et des mesures de gestion et de protection des ressources. • L'importance de faciliter le renforcement des capacités des petites collectivités insulaires en favorisant la collaboration dans le cadre d'initiatives nationales et internationales.	Réponse du Conseil à l'avis n° 17-04 du CCPM Objet : Conclusions de la tribune publique du CCPM, intitulée « Renforcer la résilience grâce à la coopération : Responsabilisation des collectivités littorales et riveraines d'Amérique du Nord » à Charlottetown <i>(reçue le 20 juin 2018)</i> Le Conseil a remercié le CCPM pour son avis et mis de l'avant les activités de la CCE liées aux zones côtières et marines dans l'esprit des recommandations contenues dans l'avis.

	La nécessité de faciliter le partage des connaissances sur les pratiques exemplaires de développement durable de l'industrie de l'aquaculture en Amérique du Nord.	
En réponse à : Avis au Conseil n° 16-02 Objet : Conclusions de l'atelier du CCPM tenu à Mérida, en septembre 2016, sur le thème de la biodiversité et des changements climatiques <i>(Distribué le 13 décembre 2016)</i>	L'avis au Conseil n° 16-02 du CCPM contenait une série d'observations et de recommandations basées sur les commentaires des spécialistes invités et des participants à la réunion de Mérida. Voici les recommandations : - Le CCPM croit que les Parties devraient redoubler d'efforts pour étudier et mieux comprendre le lien entre le climat et la biodiversité, et pour expliquer les préoccupations et les risques qui y sont associés, en mettant l'accent sur les avantages pour la santé humaine et l'environnement de la gestion du problème posé par les changements climatiques et la perte de biodiversité. - Le CCPM exhorte le Conseil à préserver le dynamisme des programmes de la CCE, en demandant au Secrétariat de poursuivre et de multiplier ses travaux sur la biodiversité et les changements climatiques. - Le CCPM reconnaît que, pour instaurer la gouvernance collaborative, il faut du temps et un climat de confiance et d'interdépendance. Or, on n'a jamais entrepris d'étudier les problèmes liés au commerce et à l'environnement dans le contexte nord-américain parce que c'était facile; on l'a plutôt fait parce que c'est essentiel pour la santé et le bien-être de nos populations et pour la sécurité de l'économie nord-américaine.	Réponse du Conseil à l'avis n° 16-02 du CCPM Objet : Conclusions de l'atelier du CCPM tenu à Mérida, en septembre 2016, sur le thème de la biodiversité et des changements climatiques <i>(Reçue le 10 août 2017)</i> Le Conseil a apprécié les recommandations contenues dans l'avis, mis de l'avant le fait que les actuelles priorités stratégiques de la CCE vont dans le sens de ces recommandations et mentionné des exemples de projets en cours, dans les domaines du carbone bleu et des aires marines protégées. Le Conseil a également mis de l'avant d'autres exemples de travaux de la CCE relatifs au commerce durable et à la CITES, aux oiseaux migrateurs et aux monarques, qui illustrent l'importance qu'accorde la Commission à la conservation de la biodiversité. Enfin, le Conseil a indiqué que les trois pays participaient aussi à la conservation de la biodiversité en dehors du cadre des activités de la Commission.
Session 17-02 des représentants suppléants Téléconférence 21 août 2017	Robert Varney, président du CCPM, a participé à la téléconférence des représentants suppléants, qui ont discuté des éléments suivants : - Session du Conseil 2018 - Projet d'atlas nord-américain des CET - Lancement du programme de subvention du PNAACE pour 2017 et 2018	Le président a fait part de l'intention du CCPM de consacrer sa réunion de l'automne aux travaux de la CCE, à la lumière de l'actuelle renégociation de l'ALÉNA.
SEPTEMBRE 2017		
Réunion du CCN et du CCG des États-Unis 14 septembre 2017 Washington D.C., États-Unis	Le directeur exécutif de la CCE a participé à la réunion et parlé des activités du CCPM au nom de son président, Robert Varney. Points abordés : - Avis au Conseil n° 17-01, 17-02, 17-03 et 17-04 - Évaluation par les membres du CCPM des propositions reçues dans le cadre du Défi innovation jeunesse	<i>En cours</i>

	• Nomination d'un nouveau membre canadien au CCPM • Tribune publique du CCPM à Charlottetown, au Canada (juin 2017) • Réponse du Conseil à l'avis n° 16-02 du CCPM • Tribune publique du CCPM aux États-Unis (novembre 2017)	
OCTOBRE 2017		
Session 17-03 des représentants suppléants 13 octobre 2017 Washington D.C., États-Unis	Robert Varney, président du CCPM, a participé à la réunion des représentants suppléants, qui ont discuté des éléments suivants : • Document intitulé <i>CCE: Looking to the Future</i> (CCE : Regard vers l'avenir) • Scénarios budgétaires pour 2018 • Prochaines étapes pour la CCE • Le point sur les travaux de la CCE • Session du Conseil 2018	Le président du CCPM a demandé que les membres du CPG soient présents et discutent du document intitulé <i>CEC: Looking to the Future</i> (CCE : Regard vers l'avenir) durant le segment privé de la prochaine réunion du CCPM à Chicago.
En réponse à : Avis au Conseil n° 17-02 Objet : Conclusions de la tribune publique du CCPM tenue à Tuxtla Gutiérrez, en mars 2017, sur le thème « Réduction et gestion des flux de déchets alimentaires et organiques : défis et possibilités en Amérique du Nord <i>(Distribué le 29 mai 2017)</i>	Le CCPM s'est inspiré des commentaires des spécialistes invités et des participants à sa réunion de Tuxtla Gutierrez pour préparer l'avis au Conseil n° 17-02, qui contenait les observations et recommandations suivantes : • Soutenir et faciliter l'innovation en matière de réduction des déchets alimentaires et de réacheminement des déchets organiques en Amérique du Nord. • Pour s'attaquer adéquatement à la question des déchets alimentaires, tenir compte de l'importance de l'évaluation de toute la chaîne de valeur des produits alimentaires : producteurs, distributeurs, détaillants et responsables de l'élimination des déchets. • Établir une terminologie standard pour l'étiquetage des produits alimentaires en Amérique du Nord. • Continuer à évaluer les liens entre la production alimentaire et la biodiversité en Amérique du Nord. • Miser sur une coordination et un leadership nord-américains pour lutter contre la perte et le gaspillage d'aliments.	Réponse à l'avis au Conseil n° 17-02 du CCPM Conclusions de la tribune publique du CCPM tenue à Tuxtla Gutiérrez, en mars 2017, sur le thème « Réduction et gestion des flux de déchets alimentaires et organiques : défis et possibilités en Amérique du Nord <i>(Reçue le 12 octobre 2017)</i> Le Conseil a apprécié les recommandations contenues dans l'avis et mis de l'avant le projet trinational de la CCE consacré aux déchets alimentaires, ainsi que les activités en cours visant à réduire la perte et le gaspillage d'aliments. Le Conseil a également mis de l'avant le travail accompli par les gouvernements pour l'établissement d'une terminologie normalisée sur les étiquettes des produits alimentaires.
NOVEMBRE 2017		
Réunion du CPG avec le CCPM 9 novembre 2017 Chicago (Illinois), États-Unis	Les membres du Comité permanent général (CPG) ont rencontré ceux du CCPM dans le cadre d'une réunion privée et leur ont présenté le document de travail intitulé <i>CEC: Looking to the Future</i> (CCE : Regard vers l'avenir).	Les membres du CPG ont dit qu'ils souhaitaient recevoir les commentaires du CCPM à propos de ce document, et ont demandé si les deux groupes pouvaient travailler ensemble, en combinant leurs connaissances au profit de la CCE. Les membres du CCPM ont remercié les membres du CPG d'avoir

		participé à leur réunion et d'avoir eu la possibilité de commenter le document de travail.
Session régulière 17-03 du Comité consultatif public mixte « Accord environnemental parallèle à l'ALÉNA : Évaluer le passé et envisager l'avenir » 9 novembre 2017 Chicago (Illinois), États-Unis	La tribune publique a réuni un groupe de spécialistes du commerce et de l'environnement qui connaissent non seulement le fonctionnement de l'ANACDE, mais aussi d'autres institutions internationales des secteurs de l'environnement et du commerce, et sont au fait des impacts environnementaux du commerce en général. Ils ont présenté leur analyse de l'ANACDE et de la CCE, en accordant une attention particulière à leurs impacts dans la prise en compte des enjeux environnementaux en Amérique du Nord. En particulier, les participants ont examiné le rôle que jouent l'ANACDE et la CCE compte tenu de leur objet initial et de leur évolution au cours des 23 dernières années, évalué leur impact jusqu'à maintenant et déterminé la voie à suivre pour l'avenir.	Au terme de la réunion, le CCPM a accepté de fournir un avis au Conseil : Avis au Conseil n° 17-05 Tribune de spécialistes du CCPM sur l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) : Évaluer le passé et envisager l'avenir (novembre 2017) <i>(Distribué le 21 novembre)</i>
Avis au Conseil n° 17-05 Objet : Tribune de spécialistes du CCPM sur l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) : Évaluer le passé et envisager l'avenir (novembre 2017) <i>(Distribué le 21 novembre 2017)</i>	Observations et recommandations contenues dans l'avis du CCPM au Conseil n° 17-05, qui étaient basées sur les commentaires des spécialistes invités et des participants à la réunion de Chicago : • Les Parties devraient reconnaître et renforcer le rôle fédérateur de la CCE, qu'elle assume avec succès en matière de coopération environnementale en Amérique du Nord. • Les Parties devraient réaffirmer leur engagement envers l'actuel secrétariat trinational. • La CCE devrait poursuivre ses efforts visant à intensifier la mobilisation des intervenants, la participation du public et les activités de sensibilisation et d'éducation, en particulier avec le secteur privé et les Autochtones. • Le Conseil devrait reconnaître, préserver et promouvoir l'importance stratégique des principales contributions aux travaux au Secrétariat de la CCE liés à la recherche sur le commerce et l'environnement. • La CCE devrait continuer à offrir au public la possibilité de soulever des préoccupations à propos de l'application des lois de l'environnement, qui garantit également que les préoccupations et les enjeux soulevés seront examinés par les gouvernements fédéraux, étatiques ou provinciaux, s'il y a lieu.	Avis au Conseil n° 17-05 Objet : Tribune de spécialistes du CCPM sur l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) : Évaluer le passé et envisager l'avenir (novembre 2017) <i>(Reçu le 28 mars 2018)</i> Le Conseil a répondu à l'avis en indiquant que l'actuelle renégociation de l'ALÉNA et l'expérience accumulée dans le cadre de l'ANACDE et de la CCE offrent la possibilité d'évaluer les succès et les défis, et d'envisager la modernisation de la coopération environnementale trilatérale. Dans sa réponse, le Conseil a également reconnu l'importance stratégique de la CCE et de ses trois organes institutionnels.
JANVIER 2018		
Visite du président du CCPM au Secrétariat de la CCE	Visite du président du CCPM élu en 2018 au Secrétariat de la CCE à Montréal, où il a rencontré le personnel et discuté des activités à venir à la	À titre de nouveau président du CCPM pour 2018, Gustavo Alanís-Ortega s'est rendu au Secrétariat de la CCE pour

17 et 18 janvier 2018 Montréal (Québec), Canada	CCE.	présenter la vision qu'il a de son mandat, et discuter de la façon dont le CCPM peut s'associer de plus près aux activités du Secrétariat, et faire participer davantage le public aux travaux de la Commission.
Session 18-01 des représentants suppléants Téléconférence 31 janvier 2018	Gustavo Alanís-Ortega, président du CCPM, a participé à la téléconférence avec les représentants suppléants, afin de discuter des éléments suivants : • Budget 2018 de la CCE • Mission de base de la CCE et scénarios budgétaires • Projet d'atlas des CET • Défi innovation jeunesse 2018 • Session du Conseil 2018	Selon le président du CCPM, si la CCE continue d'avoir des problèmes budgétaires à l'avenir, elle devrait envisager de former des partenariats avec des fondations et le secteur privé. À propos de la séance à huis clos de la prochaine session du Conseil, le président du CCPM a demandé si, de concert avec le directeur exécutif, il pourrait présenter des mises à jour aux hauts responsables comme cela a été fait dans le passé.
AVRIL 2018		
Évaluation du Défi innovation jeunesse de la CCE par les membres du CCPM 6-16 avril 2018	Un membre du CCPM de chaque pays a participé au processus d'évaluation du Défi innovation jeunesse de la CCE.	Un certain nombre de demi-finalistes ont été sélectionnés pour la phase suivante.
Session 18-02 des représentants suppléants 25 avril 2018 Washington D.C., États-Unis	Gustavo Alanís-Ortega, président du CCPM, a participé à la réunion des représentants suppléants, lors de laquelle les sujets suivants ont été abordés : • Session du Conseil 2018 • Budget 2018 et planification de la transition de 2018 à 2019 • Connaissances écologiques traditionnelles (CET)	Le président a fait le point sur les activités du CCPM, dont la planification de sa prochaine session, à Oklahoma City.
Réunion du CCN et du CCG des États-Unis 26 avril 2018 Washington D.C., États-Unis	Gustavo Alanís-Ortega, président du CCPM, a participé à la réunion et rendu compte des activités suivantes du CCPM : • Tribune publique du CCPM à Chicago (novembre 2017) • Avis au Conseil n° 17-05 • Évaluation par les membres du CCPM des propositions présentées dans le cadre du Défi innovation jeunesse • Nomination d'un nouveau membre mexicain au CCPM • Planification du CCPM pour 2018	<i>En cours</i>
JUIN 2018		
En réponse à : Avis au Conseil n° 17-01 Objet : Conclusions de la tribune publique du CCPM tenue à Ottawa, en novembre 2016, sur le thème « Faire	L'avis au Conseil n° 17-01 du CCPM contenait une série d'observations et de recommandations basées sur les commentaires des spécialistes invités et des participants à la réunion d'Ottawa • Continuer à favoriser l'autonomie énergétique de l'Amérique du Nord • Établir une méthode commune pour suivre les progrès vers l'atteinte des objectifs en matière d'énergie des différentes instances	Réponse du Conseil à l'avis du CCPM n° 17-01 Avis au Conseil n° 17-01 Objet : Conclusions de la tribune publique du CCPM tenue à Ottawa, en novembre 2016, sur le thème « Faire progresser la coopération en matière d'énergie propre et durable en Amérique du Nord »

progresser la coopération en matière d'énergie propre et durable en Amérique du Nord » (Distribué le 27 avril 2017)	• Prendre en compte l'importance de l'hydroélectricité et de l'énergie nucléaire dans l'alimentation d'une énergie de base relativement propre et l'atteinte des objectifs liés à l'énergie et aux changements climatiques • Promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les collectivités vulnérables, rurales et éloignées • Étendre la portée du Programme nord-américain de gestion de l'énergie de la CCE	(Reçue le 20 juin 2018) Le Conseil a apprécié les recommandations contenues dans l'avis et insisté sur l'importance de la coopération trilatérale en matière d'énergie en Amérique du Nord, comme en témoigne le site Web intitulé Coopération nord-américaine en matière d'information sur l'énergie (CNAIE). Le Conseil a également mis de l'avant l'utilisation de l'énergie nucléaire et l'importance de l'efficacité énergétique pour appuyer les engagements du pays en matière de réduction des émissions de GES. Enfin, il a souligné l'importance du projet de la CCE relatif à la norme ISO 50001, qui a été prolongé pour la période 2017-2019.
--	---	--